



PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Liberté
Égalité
Fraternité

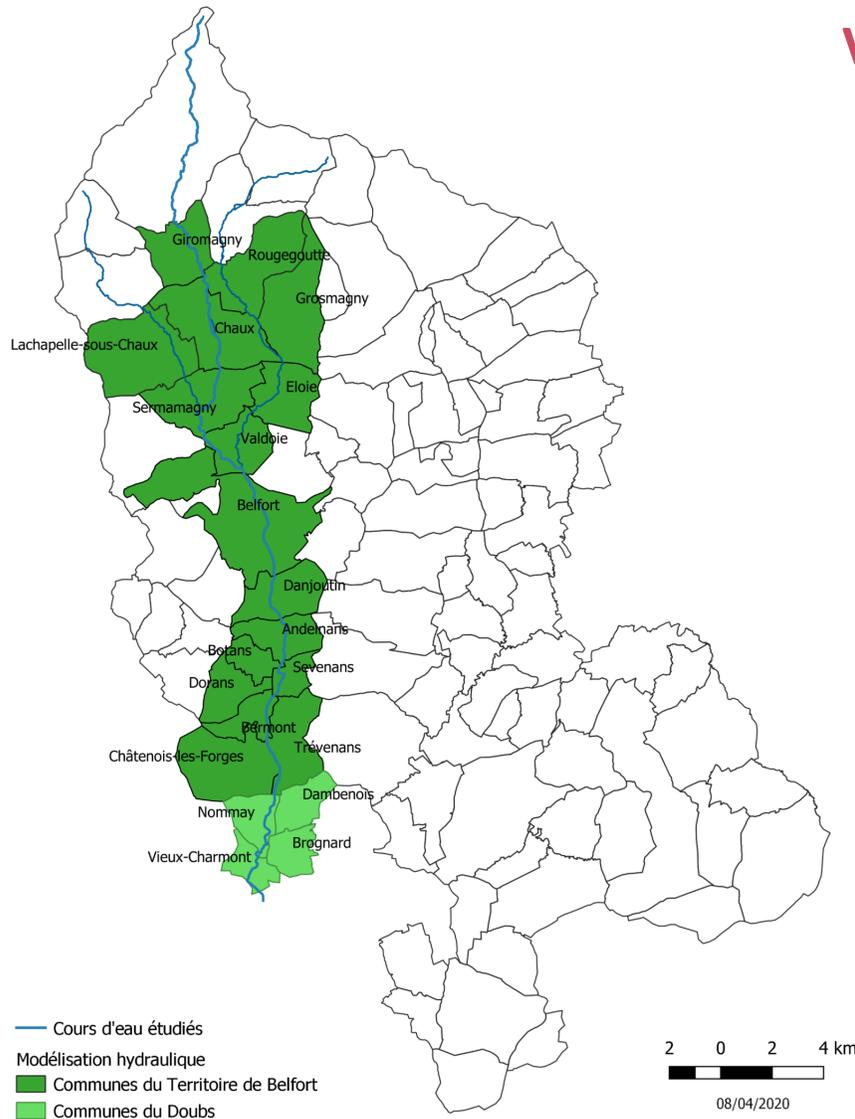
Concertation de la population

Révision/extension du PPRI de la SAVOUREUSE



Direction départementale
des Territoires
du Territoire de Belfort
JUILLET 2020

Révision-extension du PPRI du bassin de la Savoureuse
Communes concernées par la modélisation hydraulique



Vous avez dit «CONCERTATION» ?

C'est un processus de participation de la population proposé durant la phase d'études qui permet :

- d'informer les citoyens ;
- de débattre, d'échanger et d'enrichir l'étude ;
- d'apporter des remarques et points de vue.

Le but est de recueillir l'avis de la population sur les différentes étapes essentielles à la réalisation des études techniques.

La concertation est une étape de dialogue avec la population à ne pas confondre avec l'enquête publique

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

C'est une **procédure légale** obligatoire qui a pour objet d'informer le public :

- * elle est postérieure aux études techniques ;
- * elle permet de recueillir les appréciations, suggestions et contre-propositions ;
- * elle permet à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant l'approbation du PPRI.

Un commissaire -enquêteur est nommé pour recueillir les remarques, rédiger un rapport et donner un avis.

Ce qu'il faut retenir :

- La consultation d'aujourd'hui est **une concertation de la population facultative** ;
- D'autres consultations seront réalisées pour présenter les cartes d'aléas et d'enjeux ainsi que le projet de PPRI ;
- L'enquête publique se fera quand les études techniques seront terminées pour soumettre le projet de PPRI à l'avis de tous.



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objectif de la concertation avec la population Révision/extension du PPRI de la SAVOUREUSE



Direction départementale
des Territoires
du Territoire de Belfort
JUILLET 2020

La concertation porte sur quel stade de l'étude ?

La validation du modèle hydraulique au travers des cartes des crues de calages de 1990 et 2007.

Comment se prononcer sur ce stade de l'étude ?

En comparant son expérience des crues de 1990 et 2007 avec les cartographies issues du modèle hydraulique (crues de calage).

Qu'est-ce que l'on attend de cette concertation ?

Que la population se prononce sur cette représentation en :

- exposant leur expérience suite aux différentes crues vécues ;
- rapportant une différence entre les cartes et la réalité du terrain (présence d'aménagement important).

Quelles sont les limites de l'étude ?

Les crues modélisées sont des crues de calage qui se rapprochent au mieux de la réalité.

Elles ne pourront pas retranscrire parcelle par parcelle la réalité de ces 2 événements.

La validation de ces crues de calage va permettre de valider le modèle hydraulique.

Quelle sera l'étape suivante pour cette étude ?

La modélisation de la crue de référence pour les communes concernées par la modélisation hydraulique.

Ce qu'il faut retenir :

- L'objectif de la concertation est le recueil des avis sur les crues de calage réalisées par modélisation.
- Seules les remarques justifiées et argumentées pourront être analysées et éventuellement prise en compte.

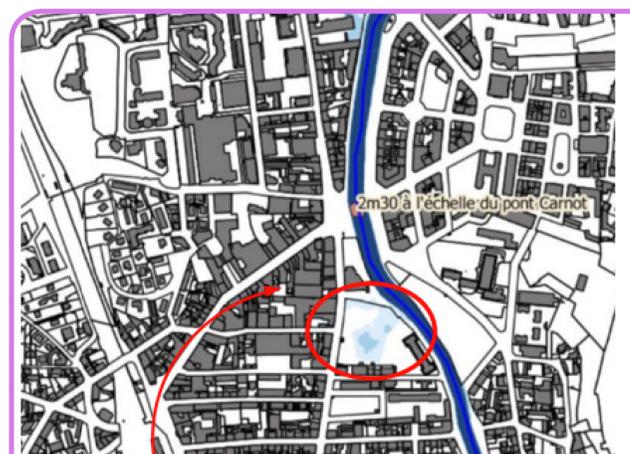
Exemple de remarque argumentée qui peut être prise en compte



Proposition de l'emprise de la zone inondable pour la crue de 1990 sur la place du théâtre à Belfort



Photo de la crue de 1990: la place du théâtre était inondée, mais pas le faubourg de Montbéliard



Proposition modifiée de l'emprise de la zone inondable pour la crue de 1990 sur la place du théâtre à Belfort